



Interdiction de gérer

Par Ananas123

Bonjour

Une personne qui a été jugé, par un tribunal de commerce, faillite personnelle et interdiction de gérer une entreprise peut elle travailler en autoentrepreneur, profession libérale?

Merci de votre réponse

Par Isadore

Bonjour,

Non, cette personne ne peut pas créer d'entreprise individuelle. C'est le principe même de la décision de justice.

Par Ananas123

Merci de votre réponse

Il me semble avoir entendu dire que cela était possible pour une profession liberale? Merci

Par kang74

Etre en profession libérale impose aussi de constituer pour ce faire une entreprise .

Donc ce statut ne change rien au fait ne pouvant gérer une entreprise, vous ne pouvez pas exercer en profession libérale.

Autrement dit, vous devez être salarié pour travailler .

Par Ananas123

Très bien merci de votre réponse

Bonne journée